

Protocole sanitaire en vigueur au 12 février 2021 pour les activités se déroulant à la Cité du Cirque et aux Saulnières.

Le présent protocole est réalisé conformément aux mesures gouvernementales et aux préconisations de la fédération française des écoles de cirque à laquelle la Cité du Cirque est adhérente et agréée.

Dans un document ministériel en date du 26 janvier 2021, le ministère de la Culture rappelle que l'enseignement des arts du cirque relève uniquement des activités artistiques et non de la catégorie juridique des activités physiques et sportives.

Ces mesures sanitaires exceptionnelles s'ajoutent et se suppléent jusqu'à nouvel ordre au règlement intérieur de la Cité du Cirque. La Cité du Cirque se réserve le droit de faire évoluer le présent protocole en fonction des nouvelles mesures qui entreraient en vigueur.

La participation à l'activité cirque suppose l'adhésion pleine et entière de l'élève et de son responsable légal au présent protocole.

Si un cas de Covid-19 se déclare, la Cité du Cirque contactera l'Agence régionale de santé et suivra ses recommandations.

1. Protocole pour les cours et stages de cirque

Je suis élève circassien

À mon arrivée à la Cité du Cirque : j'arrive à l'heure (5 minutes en avance), j'attends à l'extérieur que l'intervenant cirque vienne me chercher. Je patiente à l'emplacement prévu (stations d'attente) et je porte un masque.

À mon arrivée aux Saulnières : j'arrive à l'heure, j'attends à l'extérieur ou à l'accueil à l'heure de début du cours que l'intervenant cirque vienne me chercher.

J'arrive en tenue propre, sans passer au vestiaire : je porte une tenue couvrant les jambes, le haut des bras et les pieds (pantalon, t-shirt, pas de débardeur, chaussettes, antidérapantes si possible, rythmiques fortement recommandées).

J'apporte une gourde ou une bouteille d'eau, et un sac pour mettre mes affaires.

Évolution au 12/02/2021 : Je porte un masque à l'intérieur en permanence et je le garde pendant l'activité cirque. Le masque est obligatoire à partir de l'âge de 6 ans. Il est recommandé à partir de 5 ans.

Je me lave les mains régulièrement : dès mon arrivée (au gel hydroalcoolique à l'entrée ou au savon dans les toilettes), avant et après utilisation des toilettes, entre chaque toucher d'agrès dans certains cours.

Je respecte les gestes de prévention envers les intervenants et les autres élèves : pas d'accolades, pas d'embrassades, je tousse ou j'éternue dans mon coude, j'utilise un mouchoir à usage unique que je jette à la poubelle, je maintiens autant que possible une distance physique avec les autres personnes.

Si je ne me sens pas bien pendant la séance, je préviens tout de suite l'intervenant.

Je lave mes affaires en rentrant à la maison.

Je ne viens pas à la séance si je suis malade et je préviens de mon absence (accueil Cité du Cirque : 02 43 47 45 54) (consulter en page 3 la partie Cas Covid-19 et symptômes).

Je suis parent

Je suis ponctuel pour amener mon enfant (5 minutes en avance) à la Cité du Cirque ou aux Saulnières et pour venir le chercher. À la fin de la séance, j'attends mon enfant à l'extérieur. Je patiente à l'emplacement prévu, je porte un masque.

J'indique à l'intervenant si mon enfant est autorisé à repartir seul à la fin de la séance.

Je préviens l'accueil de la Cité du Cirque en cas d'absence de mon enfant à la séance (accueil : 02 43 47 45 54).

Je n'assiste pas à la séance (en cours ou stage parent-enfant ou en famille, seul un adulte accompagnateur participe).

Pour une prise de renseignement auprès de l'accueil de la Cité du Cirque, je patiente à l'extérieur que la place se libère, je porte un masque et j'utilise mon stylo personnel.

Si je suis adulte accompagnateur en cours ou stage parent-enfant ou en famille, je porte un masque pendant l'activité.

L'activité cirque

Évolution au 12/02/2021 : À partir de l'âge de 6 ans, le port du masque est obligatoire en permanence pour tous, y compris pendant l'activité cirque, à la Cité du Cirque et aux Saulnières. Le port du masque est recommandé à partir de 5 ans. L'activité est adaptée en conséquence.

Pour certains cours et de manière exceptionnelle, en cas d'effort physique particulier, les élèves seront autorisés à ne pas porter de masque : dans ce cas, l'activité sera organisée de façon à respecter 2 mètres de distance entre chaque élève.

L'activité est organisée avec une distanciation physique renforcée. Le partage d'agrès est limité au maximum, les contacts physiques sont proscrits (sauf pour réaliser une parade nécessaire à la sécurité).

Les intervenants portent un masque en permanence.

En cours ou stage parent-enfant ou en famille, l'adulte accompagnateur porte un masque pendant l'activité.

La gestion des espaces et du matériel à la Cité du Cirque

Un sens de circulation unique est mis en place à l'intérieur de la Cité du Cirque (avec un fléchage au sol) :

- l'entrée et la sortie du bâtiment s'effectuent par des portes différenciées ;
- l'accès à la salle de cours s'effectue par le couloir ;
- la sortie vers l'accueil s'effectue par le fond de la salle (au niveau du trapèze mini volant) ;
- l'accès aux toilettes s'effectue également par le fond de la salle, vers l'accueil pour revenir dans le couloir.

L'accès à l'espace d'attente et aux distributeurs de boissons dans l'accueil demeure fermé au public.

Les vestiaires et les douches demeurent fermés.

Les portes restent ouvertes pour limiter les contacts sur les poignées.

Les locaux sont aérés régulièrement et bénéficient d'un système de renouvellement de l'air.

Les sanitaires sont nettoyés régulièrement. Du produit de désinfection est à disposition des adultes pour nettoyer la cuvette des toilettes (tenir hors de portée des enfants).

Chaque élève (ou binôme parent-enfant) dispose d'un espace d'activité de 4 m².

Un espace sur les gradins est affecté à chaque groupe d'élèves pour le dépôt des affaires.

Les pistes d'évolution sont remplacées par des tapis nettoyables qui sont désinfectés à l'issue de chaque séance.

Le matériel utilisé est nettoyé et désinfecté à l'issue de chaque séance. Le matériel et les agrès non nettoyables sont placés à l'isolement durant 24 heures (trampoline, agrès aériens, mât chinois...).

Entre deux cours loisirs se déroulant sur un même espace, un intercour de 15 minutes est nécessaire (temps de désinfection et gestion des flux d'arrivée et de départ des élèves). En conséquence, certains horaires de début et fin de cours loisirs hebdomadaires sont modifiés (en période scolaire).

La gestion des espaces et du matériel aux Saulnières

Un sens de circulation unique est mis en place à l'intérieur des Saulnières :

- l'accès à la salle de cours s'effectue par l'accueil ;
- la sortie s'effectue à l'arrière du bâtiment par la porte de sortie de la salle de cours.

Il n'y a pas de vestiaire.

Les locaux sont aérés régulièrement et bénéficient d'un système de renouvellement de l'air.

Chaque élève dispose d'un espace d'activité de 4 m².

Les tapis sont désinfectés à l'issue de chaque séance.

Le matériel utilisé est nettoyé et désinfecté à l'issue de chaque séance. Le matériel non nettoyable est placé à l'isolement durant 24h. Le matériel et les agrès non nettoyable sont placés à l'isolement durant 24 heures (trampoline...).

Cas Covid-19 et symptômes

Si un élève est cas contact ou contact à risque : il ne peut pas participer à l'activité. La reprise ne sera possible qu'après une interruption de 7 jours et à la condition de ne pas présenter de symptômes.

Si un élève est cas positif : il ne peut pas participer à l'activité. La reprise ne sera possible qu'à l'issue du délai prescrit par le médecin et au plus tôt 7 jours après le test. La famille s'engage à prévenir la Cité du Cirque immédiatement afin que celle-ci informe l'ARS et les éventuels contacts à risque.

Si un élève présente un des symptômes de la Covid-19 pendant l'activité : il sera isolé et la famille sera contactée pour venir le chercher dans les plus brefs délais. Si les symptômes persistent, la reprise de l'activité n'est possible qu'à la condition d'attester par écrit d'une consultation chez le médecin sans prescription de test.

2. Protocole pour les ateliers adaptés

Accueil de groupes

L'établissement partenaire applique son propre protocole au déplacement de son groupe.

Dès l'arrivée à la Cité du Cirque, le protocole de la Cité du Cirque s'applique, dans les locaux et lors de l'activité.

Pendant l'activité cirque, les agrès ne sont pas partagés, l'activité pourra être limitée.

Si le groupe accueilli applique la stricte distanciation physique, les activités seront aménagées en conséquence à la Cité du Cirque. Si le contact est autorisé au sein du groupe accueilli, des activités de contact pourront être proposées.

Je suis élève à la



J'arrive à l'heure
et avant mon cours,
je patiente à l'extérieur
et je porte un masque



J'arrive en tenue propre,
sans passer au vestiaire

Tenue couvrante : pantalon, t-shirt,
pas de débardeur, chaussettes,
rythmiques recommandées

J'apporte **une**
gourde et
un sac pour
mettre mes
affaires



Je suis le **sens**
de circulation
à l'intérieur

À l'intérieur, **je porte mon**
masque partout à partir
de 6 ans, je le garde
pendant l'activité.

Le port du masque est recommandé dès 5 ans,
il est obligatoire à partir de 6 ans



Je me lave
les mains
régulièrement

au savon
ou au gel



Je garde **une**
distance avec
les autres

pendant l'activité et
dans les couloirs